



Genève, le 8 décembre 2023
Aux représentantes et représentants
des médias

Communiqué de presse du département du territoire

Loi sur le climat: la commission de l'environnement n'est pas à la hauteur des défis environnementaux

En pleine COP28, la majorité de la commission de l'environnement et de l'agriculture a refusé, lors de sa séance du 7 décembre, l'entrée en matière sur loi climat (PL 13225). Par ce choix, les députés affaiblissent la stratégie climatique du canton alors que la transition écologique est un des enjeux majeurs de nos sociétés durant ces prochaines décennies. Le département du territoire (DT) regrette cette décision qui, de plus, ferme le débat.

Au moment même où les dirigeants des principales nations du monde sont réunis à la COP28 pour fixer les moyens d'atteindre les objectifs climatiques, la majorité de la commission de l'environnement et de l'agriculture du Grand Conseil de Genève décide de ne même pas entrer en matière sur le projet de loi-cadre concernant le climat. Alors que les effets du réchauffement climatique se font sentir de plus en plus fortement sous nos latitudes, c'est un signal désastreux pour la population, pour les personnes fragiles et les générations futures. De plus, c'est une occasion manquée pour l'agriculture, les *clean techs*, le secteur du bâtiment et de nombreux secteurs économiques particulièrement concernés par cette thématique.

Le DT regrette en particulier qu'après une dizaine d'auditions, la majorité de la commission estime nécessaire de clore le débat sans entrée en matière aucune. Des séances de travail étaient pourtant prévues avec les milieux économiques, environnementaux et sociaux afin de dégager un consensus, séances devenues aujourd'hui sans objet. C'est dommageable pour le processus de concertation en cours.

Le projet de loi adopté par le Conseil d'Etat il y a une année exactement visait à renforcer l'action de l'Etat en matière climatique. L'élaboration et la révision du plan climat cantonal (PCC) devenaient ainsi une mission permanente du Conseil d'Etat, au-delà des programmes de législation, garantissant des actions continues de manière à atteindre les objectifs climatiques. Malgré tout, le Conseil d'Etat continuera de mettre en œuvre le plan climat, en renforçant encore les ambitions si nécessaire.

Pour toute information complémentaire (MÉDIAS UNIQUEMENT): M. Antonio Hodgers, en contactant Mme Pauline de Salis-Soglio, secrétaire générale adjointe, DT, T. 022 546 60 47 ou 076 304 20 66.